

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de WIDENSOLEN  
Séance du 22 octobre 2024**

***Sous la présidence de Madame le Maire***

**Membres présents : 9**

Madame Josiane BIGEL - Maire,  
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - adjoints,  
Mesdames Réjane LAMY, Laura BAUMANN conseillères,  
Messieurs, Florian MARSCHALL, Michel WELSCHINGER, Jean-Marc DEHON, Christian WISS, conseillers.

**Membres absents excusés et représentés : 3**

Madame Fabienne WISS, adjointe  
Mesdames Lydia DA CONCEICAO, Kathia SINSON, conseillères

**Membres absents non excusés et non représentés : 2**

Messieurs Arnaud JENNY et Arnaud NEUKOMM, conseillers

**Membre absent excusé et non représenté : 0**

**Procurations : 3**

Madame Fabienne WISS donne procuration à Réjane LAMY  
Madame Kathia SINSON donne procuration à Madame Josiane BIGEL  
Madame Lydia DA CONCEICAO donne procuration à Monsieur Florian MARSCHALL

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 17 septembre 2024
- 3) Convention mise à disposition des locaux – GAMINERIE
- 4) Vente de bois
- 5) Essais sécurisation – Rue du Moulin
- 6) Commémoration de la Libération – 80<sup>ème</sup> anniversaire – création comité de pilotage
- 7) Animations – St Nicolas des enfants – fêtes des aînés
- 8) Rapport d'activité de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- 9) Subventions
- 10) Infos et divers

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'un point supplémentaire « Budget – décision modificative ». Celui-ci interviendra après le point 8 « Rapport d'activité de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach »

**POINT I            DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Laura BAUMANN, conseillère, se propose en tant que secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Mme Laura BAUMANN, en qualité de secrétaire de séance.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,**

- **désigne**, Mme Laura BAUMANN, en qualité de secrétaire de séance.

**POINT II            APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2024 (D2024-10-49)**

Madame Réjane LAMY indique qu'une erreur au niveau des horaires s'est glissée au point XI – b) - il fallait lire 18h et non 19h.

Plus aucune abstention n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 17 septembre 2024.

**POINT III            CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – GAMINERIE (D2024-10-50)**

Madame le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a sollicité la commune pour le renouvellement de la mise à disposition des locaux de la gaminerie, à titre exceptionnel, les lundis et mardis du 4 novembre au 17 décembre 2024.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach utilisera ces locaux moyennant une participation financière de 30,- € par matinée d'accueil.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette demande.**

**POINT IV            VENTE DE BOIS**

Madame le Maire informe le Conseil que la prochaine adjudication de bois s'effectuera le 9 novembre 2024 à 8h30 dans la salle d'évolution de l'école maternelle, 17 rue de l'Eglise.

Monsieur Fernand AUER, adjoint, précise que 35 lots seront mis en vente. Il explique que deux lots sont situés l'un à la grotte et le second au canal.

En l'absence de la secrétaire de mairie durant l'adjudication, M. WELSCHINGER accompagnera Madame le Maire pour l'épauler durant les démarches.

Les plans et estimations des lots peuvent être récupérés au secrétariat de la mairie.

Monsieur Julien BUEB, adjoint, propose le dépannage du bois par l'Amicale des pêcheurs en faveur du SR Widensolen. Après discussion, Monsieur F. AUER accepte la proposition. M. DEHON salue l'initiative du Président des SRW pour l'installation d'un poêle à bois au club house et souligne que des économies pourront être faites.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

**POINT V ESSAIS SECURISATION – RUE DU MOULIN**

Madame le Maire informe les élus de la mise en place d'écluses dans la rue du Moulin depuis le 15 octobre 2024 pour une durée de 1 mois. Elle rappelle que des essais de sécurité avait déjà été réalisés dans cette rue en mai 2023 mais qu'ils n'avaient pas été concluant.

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion publique est prévue le 23 octobre 2024 à 19h à la mairie, pour informer les habitants concernant la suite des événements prévus pour la rue du Moulin. Messieurs DEHON et WELSCHINGER s'excusent de ne pas pouvoir être présents à la réunion.

Madame le Maire souligne qu'il a été constaté que les écluses ont été déplacées tous les jours depuis leur pose. Monsieur Fernand AUER, adjoint, intervient confirmant qu'elles ont été déplacées de 50 cm en raison du passage de camion. Monsieur Julien BUEB propose de prendre un arrêté interdisant la circulation au 3.5T sauf livraison et bus. Madame le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une route départementale, la procédure n'est pas si simple.

Monsieur WELSCHINGER questionne sur la suppression des parkings à prévoir sur cette rue. Il explique la difficulté de la circulation due aux nombreuses voitures stationnées, contraignant les conducteurs à faire des marches arrière. Madame le Maire attend la réunion publique pour voir quelles décisions seront à prendre. Elle précise que l'entreprise TRADEC a signalé qu'il aurait fallu poser deux fois deux écluses au lieu d'une seule.

Madame le Maire précise que les écluses seront déplacées plus haut dans la rue pour de nouveaux tests courant le mois de novembre.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

**POINT VI COMMEMORATION DE LA LIBERATION – 80EME ANNIVERSAIRE – CREATION COMITE DE PILOTAGE**

Madame le Maire rappelle que la commune de Widensolen (ainsi que celle d'Urschenheim et de Jepsheim) participera aux 80<sup>ème</sup> anniversaire du convoi de la liberté dont la date a été fixée pour le 1<sup>er</sup> février 2025.

Madame le Maire explique que des précisions ont été apportées et que le défilé sera de passage à Widensolen le 1<sup>er</sup> février à 11h. Il fera son entrée venant d'Urschenheim par la rue Principale puis, passant par la rue de l'Eglise pour reprendre la route de Colmar. Madame le Maire précise que les militaires seront présents à Widensolen aux alentours de 16h.

Madame le Maire informe les conseillers que le vin d'honneur sera servi à Widensolen et que des militaires seront certainement à loger à la salle polyvalente, cependant le nombre de militaires n'est pas encore connu.

Madame le Maire informe les élus qu'une exposition de photos d'archives est également prévue le dimanche 2 février 2025 au Parc des Expositions à Colmar avec un stand de 20m<sup>2</sup> pour les 3 communes. Afin d'organiser ce grand événement, Madame le Maire explique que M. WELSCHINGER (correspondant défense) mettra en place un comité commémoration.

M. WELSCHINGER précise que le comité comporterait entre 6 et 8 personnes, M. DEHON, Mme LAMY, Mme BAUMANN se proposent.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

**POINT VII ANIMATION**

Madame le Maire explique qu'en raison de l'absence de Mme WISS Fabienne, elle transmet les informations à sa disposition : la Saint Nicolas des enfants se déroulera le 01/12 de 10h à 12h dans la cour de l'école.

Les élus se donnent rendez-vous pour Halloween des enfants samedi 26 octobre à 13h45 au hangar de la commune.

Madame le Maire annonce aux élus que le Conseil de Fabrique aurait besoin de la salle polyvalente pour le 12/01/2025 et propose de fixer la date de la Fête des Aînés au 19/01/2024. Monsieur Julien BUEB propose le thème des années 40 ou bien 50 dans la continuité du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération.

**Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces informations.**

**POINT VIII RAPPORT ACTIVITE DE LA CCARB (D2024-10-51)**

Madame le Maire précise que conformément à l'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a délibéré le 23 septembre 2024 sur le rapport d'activité annuel de l'année 2023.

Madame le Maire rappelle que ce document peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

**POINT IX BUDGET – DECISION MODIFICATIVE (D2024-10-52)**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26/03/2024 approuvant le Budget Primitif de la commune pour l'année en cours ;

Madame le Maire informe les membres de la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Madame le Maire précise que cette décision modificative est liée au chapitre 012, le chapitre des crédits pour le personnel.

Le budget voté en mars 2024 était tel qui suit :

Dépense de fonctionnement	Montant inscrit au budget	Recette d'investissement	Montant inscrit au budget
Compte 023	45 000,-	Compte 021	45 000,-

Madame le Maire propose de supprimer la dépense de fonctionnement au chapitre 023 et d'inclure le montant de 45 000,-€ au chapitre 012. Madame le Maire propose que ce montant soit prélevé au chapitre 23.

Dépense de fonctionnement	Montant à inscrire par décision modificatrice	Recette d'investissement	Montant à inscrire par décision modificatrice
Compte 023	- 45000,-	Compte 021	- 45000,-
Chapitre 012 64111	+ 45000,-	Dépense d'investissement	Montant à inscrire par décision modificatrice
		Compte 2313	- 45000,-

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **adopte** les décisions modificatives comme énoncées ci-dessus

#### **POINT X SUBVENTION (D2024-10-53)**

Madame le Maire présente une demande de subvention envoyée par courriel à la mairie par une jeune habitante de la commune pour un voyage scolaire organisé par le lycée Saint André en Australie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **décide** d'accorder la somme de 30,-€.

#### **POINT XII INFORMATIONS & DIVERS**

a. Calendrier des pompiers

Monsieur Julien BUEB, adjoint, annonce que la vente des calendriers des pompiers débutera début novembre.

b. Mise à disposition des locaux – foot

Monsieur DEHON, conseiller, informe les élus la demande du SR Widensolen pour la mise à disposition d'un local pour y déposer du matériel de nettoyage au sein de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'y voit pas d'objection.

c. City Park

Monsieur WELSCHINGER annonce la mise à disposition gratuite de la part de la commune de FESSENHEIM des agrès de city Park. Il explique que le matériel est dans un état correct et qu'une petite équipe sera

nécessaire pour le transport du matériel qui sera stocké dans la cour de l'atelier avant de définir l'emplacement final. Il précise qu'un contrat d'entretien sera mis en place dès l'installation du City Park.

d. Eclairage public – extinction

Madame le Maire annonce aux élus le passage de la société VIALIS pour le réglage des horloges pour l'extinction des lumières dans tout le village de 23h jusqu'à 4h du matin. L'intervention est programmée au 31 octobre 2024 et prendra effet immédiatement.

Les élus proposent d'inclure l'information dans le prochain bulletin communal « Flash'info ».

Madame le Maire informe le Conseil que des panneaux seront installés aux entrées du village pour prévenir la population. L'entreprise EST SIGNALISATION s'occupera de la réalisation des panneaux 50x50, un devis a été demandé à la société.

e. Ecole dehors

Madame le Maire informe les élus de la programmation « l'école dehors » pour les élèves de la classe moyen-grand tous les jeudis et vendredis après-midi. Durant ces après-midis, si le temps le permet, les élèves pratiqueront des maths et du langage à l'entrée de la forêt de Widensolen.

f. Lotissement « rue Vauban » - SOVIA

Madame le Maire, à l'appui de photos, explique aux élus la proposition de la société SOVIA à savoir l'installation d'un panneau publicitaire pour la vente des terrains du Lotissement « rue Vauban ». Après discussion, les élus concluent que l'affiche est beaucoup trop grande et réduit la visibilité de la circulation et qu'une publicité a déjà été faite dans le bulletin communal. La proposition est rejetée.

g. Recours

Madame le Maire annonce aux élus sa convocation au tribunal judiciaire de Colmar pour le 4 février 2025 concernant le dossier M. Fernand JENNY.

Elle précise que dans le cadre de la protection des élus, qu'à la suite de son dépôt de plainte en gendarmerie pour des propos malveillants, qu'elle est également convoquée au tribunal en avril 2025.

h. Boulangerie MARIE

Madame le Maire annonce aux élus que la Boulangerie MARIE a une dette envers la commune. Elle précise qu'elle a demandé à la Trésorerie de Colmar le lancement des poursuites nécessaires à l'encontre de la boulangerie pour le paiement des créances. Elle rappelle que la commune avait mis tout en œuvre pour soutenir le démarrage de l'activité en leur offrant 6 mois de loyers et les travaux de rénovation.

Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec le propriétaire. Elle précise qu'elle est actuellement en attente d'un courrier de leur part pour le paiement de leur dette au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

i. Construction « rue de la Krautenau »

Monsieur Fernand AUER fait part de la construction de 4 maisons bi-familles, rue de la Krautenau. Il explique les passages des camions de chantier salissent la rue. Il faudrait contacter l'entreprise en charge des travaux pour le nettoyage de la rue.

Madame la Maire souhaiterait que des photos soient réalisées et qu'une prise de contact sera faite avec l'architecte en charge.

j. Infiltration dépôt d'incendie

Monsieur Julien BUEB signale une infiltration au dépôt des pompiers. Madame le Maire propose d'informer les ouvriers pour prendre connaissance des dégâts lors de la location d'une nacelle et de déterminer ensuite les démarches à opérer.

La séance est levée à 20h43

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN  
de la séance du 22 OCTOBRE 2024**

**TABLEAU DES SIGNATURES**

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe		
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe	A donné procuration à Mme Réjane LAMY	
JENNY Arnaud	Conseiller	Absent non excusé	
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère	A donne procuration à M. Florian MARSCHALL	
NEUKOMM Arnaud	Conseiller	Absent non excusé	
MARSCHALL Florian	Conseiller		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère	A donné procuration à Mme Josiane BIGEL	
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		
WISS Christian	Conseiller		

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 17 septembre 2024
- 3) Convention mise à disposition des locaux – GAMINERIE
- 4) Vente de bois
- 5) Essais sécurisation – Rue du Moulin
- 6) Commémoration de la Libération – 80<sup>ème</sup> anniversaire – création comité de pilotage
- 7) Animations – St Nicolas des enfants – fêtes des aînés
- 8) Rapport d'activité de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- 9) Budget – décision modificative
- 10) Subventions
- 11) Infos et divers